

Ajournement

M. Walter Smith (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, on a prétendu à la Chambre que l'échec des négociations qui avaient lieu entre le Syndicat des postiers du Canada et le ministère des Postes était dû à de prétendues interventions dans les communications entre l'exécutif national du syndicat et ses membres. Je voudrais déclarer de façon très claire que cette allégation est sans fondement.

Depuis à peu près neuf mois maintenant, le ministère des Postes communique avec les employés—tous les employés de tous les niveaux—sur un grand nombre de questions, dont l'état actuel des négociations avec chacun des cinq syndicats postaux, les résultats des élections du syndicat, les expositions d'art internationales, les tournois de hockey et la retraite de ces employés qui ont servi pendant de nombreuses années. Quel que soit le sujet, ces rapports ont établi des faits; ils n'expriment pas d'opinion ni ne tombent dans les injures. Ces messages ne sont pas adressés aux employés de la base, mais à tous les niveaux de l'administration, y compris les surveillants du premier niveau. La seule raison de ce réseau de communication est la nécessité d'une gestion bien informée, pour qu'elle puisse communiquer des renseignements ou répondre aux questions des personnes qu'elle surveille ou dirige.

Il est arrivé une fois que l'on communique un message contenant une déclaration inexacte. L'erreur a été rapidement relevée, et on l'a corrigée en moins de quelques heures. La correction a été identifiée comme telle. Il est donc faux de prétendre, comme l'a fait le député, que le ministère des Postes émet des «bulletins contradictoires»; c'est déformer les faits. Il est certain que le SPC a des raisons de ne pas vouloir reprendre les négociations, mais il est absolument certain que ce n'est pas parce que l'on brouille les communications du syndicat. On a invité plusieurs fois le syndicat à reprendre les négociations. L'exécutif du syndicat a refusé de le faire pour des raisons que l'on connaîtra peut-être plus tard. Elles ne sont certainement pas claires pour le moment.

On a de plus laissé entendre à la Chambre que le ministère des Postes avait refusé de permettre aux syndicats d'afficher et de distribuer ses publications à ses membres. Je suppose que le député veut parler d'accusations non prouvées qui ont été faites devant la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

En fait, le syndicat, par l'entremise de son conseiller juridique, témoigne devant la commission depuis sept jours et il n'a pas encore parlé de l'accusation lancée contre le ministère des Postes aux termes de l'article 20 de la loi sur les relations de travail. Le président de la commission a demandé à plusieurs reprises à l'avocat d'en venir aux faits, mais il ne l'a pas encore fait. C'est en grande partie pour cette raison que la commission des relations de travail a dû prévoir neuf autres jours de séances, qui dureront donc jusqu'au 6 octobre prochain, sans avoir la moindre certitude que le syndicat aura fait valoir ses arguments d'ici là.

Toute personne sensée pourrait en conclure que le syndicat, en déclarant qu'il ne peut pas reprendre les négociations avant la fin des audiences, ne cherche qu'à gagner du temps.

D'après mes renseignements, le Syndicat des postiers du Canada doit tenir son congrès à Halifax le 25 juillet prochain

[M. Rodriguez.]

et j'espère que ses délibérations auront une issue heureuse monsieur l'Orateur.

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—L'ACCUSATION PORTÉE CONTRE LA DIRECTION LORS DE LA VÉRIFICATION DU GROUPE SIBBALD—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, il est presque minuit et, tout comme les députés de la Chambre, les journalistes sont fatigués. C'est pourquoi je vais essayer d'être bref. Je tiens à soulever un problème extrêmement important.

Depuis plusieurs jours, j'essaie de poser à la Chambre des questions concernant les difficultés que connaît la Société du crédit agricole. Pendant des années, tous les agriculteurs canadiens ont eu une grande considération pour la Société, qui leur a fourni des prêts à faible taux d'intérêt et des fonds leur permettant d'agrandir leur exploitation, de rester ou même de se lancer en affaires. Depuis quelques années, la Société connaît de plus en plus de problèmes. En 1975, elle a manqué de fonds et un grand nombre d'agriculteurs n'ont pas pu obtenir les prêts que la société leur avait promis. L'an dernier, le gouvernement a effectué des compressions dans au moins un domaine: il a réduit le capital autorisé de la Société du crédit agricole, mettant ainsi l'agriculture canadienne dans une situation difficile. Depuis deux ans, les cadres supérieurs de la société ont démissionné. Cela prouve qu'il y a un malaise au sein de la société.

En avril dernier, le groupe Sibbald publiait les résultats d'une vérification et d'une étude sur la Société de crédit agricole. Elle révélait que les employés de la Société étaient démoralisés et avait un deuxième emploi dont ils exécutaient les tâches durant leurs heures régulières de travail. Les employés devaient apprendre le français puis étaient mutés dans des régions où personne ne parlait français, de sorte qu'on gaspillait l'argent des contribuables. Le rapport indique que tous les niveaux étaient mal administrés. C'était un rapport très brusque et extrêmement sarcastique dans son évaluation.

● (2350)

Permettez-moi de verser au compte rendu certains extraits se rapportant à la gestion. Le premier est tiré de la page 33 du rapport. Voici:

Le nombre de problèmes de gestion dont on a fait mention au cours des entrevues est trop élevé pour qu'on n'en tienne pas compte. On se plaint du manque de crédibilité, du manque de confiance dans la direction, du manque de communications et du mystère entourant les objectifs de la société à presque tous les niveaux.

Le rapport indique, à la page 59:

A tous les niveaux, on considère généralement qu'en fait de gestion les cadres supérieurs de la société ne sont pas à la hauteur. Cette impression est beaucoup plus prononcée et généralisée plus on franchit les échelons hiérarchiques.

Il importe au plus haut point que le gouvernement révèle quelles dispositions il est prêt à prendre pour imprimer une direction à la Société. Après tout, cet organisme nous coûte 306 millions de dollars. Les contribuables ont le droit d'espérer qu'il soit administré judicieusement; les employés ont le droit de compter sur une direction compétente qui leur permette de comprendre l'orientation qu'elle cherche à donner à leur activité. Par-dessus tout, les cultivateurs du Canada ont le droit d'attendre de la Société qu'elle leur assure les meilleurs services possibles.